Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Comme le député le sait, j'ai assisté, à Saskatoon, à la réunion de l'Association municipale de la province de la Saskatchewan, qui groupait également des représentants du Manitoba et de l'Alberta. Un certain nombre de leurs résolutions avaient trait aux modifications possibles de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je leur ai dit qu'à la présente session je présenterais une modification qui ferait disparaître la disposition exigeant que la zone réduite de neuf à six sections, en vertu de l'amendement adopté l'an dernier, soit rectangulaire. Cette disposition s'appliquera aussi bien à l'inclusion qu'à l'exclusion des zones.

M. Diefenbaker: Elle sera très utile.

Le très hon. M. Gardiner: Nous présenterons cette modification. A ma connaissance, c'est la seule proposition que j'ai discutée. On a, bien entendu, préconisé d'autres changements à cette mesure. On m'a demandé directement s'il était question de modifier les montants. Je ne leur ai donné aucun encouragement en répondant à cette question. Autant que je me souvienne, j'ai dit qu'il n'y aurait aucun changement à l'égard des paiements.

M. Argue: Vu que j'ai posé au ministre de l'Agriculture une question identique à celle du représentant de Lake-Centre, excepté par rapport à un point, je me demande si le ministre songe à présenter une modification qui donnerait une application plus générale à la disposition relative au demi-township?

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons présenté, l'an dernier, un amendement qui, à toutes fins pratiques, a précisément cet effet.

M. Argue: Non.

Le très hon. M. Gardiner: Nous ne sommes peut-être pas du même avis à ce sujet, mais j'ajouterai que nous n'avons pas l'intention de présenter d'autres modifications à cet égard.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE POSTE DU C.A.R.C. À SEA-ISLAND (C.-B.)—
LOGEMENTS D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Je désire poser au ministre de la Défense nationale une question dont je lui ai fait tenir avis. Des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont-ils ordonné que les familles de militaires occupant des logements d'urgence au poste du C.A.R.C. à Sea-Island

(Colombie-Britannique) aient à quitter les lieux avant le 1° avril? S'ils l'on fait, le ministre autorisera-t-il un délai à l'égard des familles qui ne peuvent trouver d'autres logements convenables?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): On ne dispose d'aucun renseignement sur la question au quartier général de la Défense nationale. Au reçu de la question du député, j'ai demandé au C.A.R.C., à Vancouver, d'aller aux renseignements. Dès qu'on m'aura fait tenir ces renseignements, je les lui communiquerai. Si, à la lumière de ces renseignements, la mesure qu'il propose se révèle opportune, nous la prendrons.

LA LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA MINOTERIE—AVIS DE CONSEILLERS JURIDIQUES
—LIMITATION DES ACTIONS PRÉVUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai une question à poser au ministre de la Justice au sujet de la réponse à une question parue à la page 1039 du hansard. Voici ce que je demandais dans cette question:

Après que le rapport de M. McGregor sur la meunerie a été soumis au ministre de la Justice, a-t-on consulté un avocat pour savoir si les recommandations étaient de nature à entraîner des procédures soit sous le régime de la loi des enquêtes sur les coalitions soit en vertu du Code criminel?

Et ensuite:

A-t-on obtenu l'avis de conseillers juridiques de la couronne ou d'autres avocats sur la question de savoir si la limitation des actions prévues à l'article 1141 du Code criminel s'appliquent aux poursuites instituées en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions?

La réponse a été: oui; et les avocats ont été nommés.

Le ministre aura-t-il l'obligeance de déposer les réponses données par M. Kelly, K.C. et M. Phelan, K.C.?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami veut bien consulter le hansard, il verra que l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posé une question presque identique, quant au fond, à celle qu'il vient de poser. Faute d'avoir reçu avis de sa question, je regrette qu'il me soit impossible de lui indiquer la page exacte du hansard. Ce que j'ai dit alors répond exactement à la question que vient de poser mon honorable ami.

M. Diefenbaker: Voici ce que j'ai demandé au ministre. Au lieu de déposer les résultats de la consultation ou la réponse donnée par